



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 25118

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en compte des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le 21 septembre 2012, le Président de la République ainsi que la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont annoncé, à l'occasion de la journée mondiale sur la maladie d'Alzheimer, que le « plan Alzheimer » sera prolongé au terme d'une évaluation et qu'il sera élargi à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. A cette fin, les ministres concernées ont confié au Professeur Joël Ankri et au Docteur Catherine Van Broeckhoven, avec l'appui de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, la mission d'évaluer le plan et de faire des propositions pour un plan élargi aux autres maladies neurodégénératives. Ce rapport a été remis aux ministres le 26 juin 2013. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Les travaux sont orientés selon quatre axes : amélioration du diagnostic et de la prise en charge précoce, réponse aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie, adaptation de la société et de la cité, développement de la recherche. Par ailleurs, un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. La présentation finale du nouveau plan de lutte contre les maladies neuro-dégénératives par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche et la secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, est imminente.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25118

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4295

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9261